



Date convocation : 06.06.2024

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE_2024_18

Séance du vendredi 14 juin 2024

Le quatorze juin deux mille vingt-quatre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 9

Représentés : 3

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, Xavier PRIN, François RICHE, David NEVEUX, Dominique GARRÉ, Séverine MULPAS, Sandrine ODELOT

Absents représentés : Daniela DOUILLET représentée par Luc LELONG, Karrim EL ARKOUBI représenté par Sandrine ODELOT, Marine DEPARDIEU représentée par Dominique GARRÉ

Secrétaire de séance : Luc LELONG

Participation communale à l'inscription en centre aéré - Juillet 2024

Madame le Maire rappelle au conseil que, depuis plusieurs années, la commune contribue aux frais d'inscription en centre aéré des enfants de la commune. Pour mémoire, cette aide était de 3€ en 2023, 3.50€ en 2022, 3€ en 2021 et 2€ les années précédentes.

Elle précise que cette aide concerne uniquement les inscriptions en centre aéré au sein de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde (CCCP) durant les semaines d'été et qu'elle est directement versée sur le compte bancaire des parents sur présentation de justificatifs d'inscription et de paiement.

Compte-tenu des recommandations de la trésorerie visant à réduire les dépenses non obligatoires, Madame le Maire propose de reconduire cette aide mais à la baisse soit 2.50€ par jour d'inscription.

Après rappel des modalités de cette aide et considérant la dépense moyenne pour la commune, le Conseil Municipal à l'unanimité

***RECONDUIT** la participation communale aux frais d'inscription en centre aéré pour les vacances d'été 2024.

***FIXE** le montant de l'aide à 2.50€ par jour d'inscription et par enfant.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Pour extrait conforme
Le Maire, Marie-Christine HALLIER

Le secrétaire de séance, Luc LELONG

Transmis en Préfecture le 18.06.2024
Id. de télétransmission 002-210200721-DE_2024_18-DE
Publié sur le site internet le 18.06.2024